

ACTUALITÉ

LOI TRAVAIL : LE 15 SEPTEMBRE, TOUTES ET TOUS DANS LA RUE POUR SON ABROGATION !

Le gouvernement a donc imposé son projet de loi en utilisant à nouveau le 49-3 pour museler toute opposition parlementaire, y compris dans sa propre majorité.

Le Premier Ministre, Manuel Valls, a même eu l'intention d'en faire autant avec l'intersyndicale CGT-FSU-FSU-SOLIDAIRES-UNL-FIDL en tentant d'interdire une manifestation parisienne.

Il a dû reculer devant notre détermination à manifester, malgré une éventuelle interdiction, et devant l'indignation que suscitait cette atteinte insupportable à ce droit fondamental. Il avait auparavant exploité, avec son ministre de l'intérieur, les incidents en marge des manifestations et voulu assimiler les militants syndicaux aux casseurs en multipliant les tentatives d'intimidation et les arrestations de manifestants pour lesquels nous réclamons l'arrêt des poursuites et leur relaxe.

Malgré tout cela, la mobilisation n'a pas faibli. Après le succès du 31 mars, l'impressionnante manifestation nationale du 14 juin a montré que le gouvernement n'avait pas réussi à retourner l'opinion publique contre les opposants à la loi travail.

La douzième journée d'action et de manifestation a donc eu lieu, chose exceptionnelle, le 5 juillet, à la veille des vacances. Elle a montré que la volonté des salarié-es de s'opposer à la casse du code du travail est toujours aussi forte, 4 mois après le début de cette mobilisation hors norme.

Loin de se disloquer, comme l'espérait le gouvernement et le Président de la République, le front syndical s'est maintenu tout au long de cette période et la dernière réunion de l'intersyndicale en juillet a acté pour



la rentrée une 13^e journée de mobilisation, le jeudi 15 septembre. Le vote et la promulgation de la loi qui doit s'en suivre ne règlent rien.

Durant la période estivale et les congés payés -un acquis des luttes de 1936 -, par l'envoi de cartes postales à Matignon, par les initiatives décidées partout en France dans les festivals, sur les lieux de vacances, aux péages, nous avons dit notre opposition totale à la loi.

Tout cela pour confirmer que nous avons bien l'intention de reprendre les grèves et manifestations de rue en septembre.

Malgré les tentatives gouvernementales pour discréditer le mouvement syndical, et tout particulièrement la CGT qui a été la cible privilégiée de ces attaques, l'opinion reste très majoritairement hostile à cette loi.

Elle est perçue pour ce qu'elle est : une attaque en règle contre le droit du travail. L'article 2 et son inversion des normes, les accords locaux pouvant être inférieurs en droit aux accords de branche, est au cœur de ce dispositif.

Si le gouvernement a dû concéder certains reculs dans cette loi inique devant la puissance de la mobilisation, ce qui est à mettre à l'actif de l'action syndicale, notre volonté est aujourd'hui d'en obtenir son abrogation !

Ce dont ont besoin les salarié-es, les privé-es d'emploi, les jeunes, c'est un code du travail du XXI^e siècle, pas d'une insupportable régression sociale.